

Nom :

Date :

Formulaire de relevé d'information sur le linéaire n°

- **Dans quel état se trouve le linéaire pour une personne à pied?** Praticable Bouché par la végétation Obstacle(s) sur le chemin Détérioré par le passage d'engins
 Autre
- **Quel(s) type(s) de revêtement pour le linéaire ?** Goudronné, cimenté, bétonné, bitumé
 Empierré, pavé, graviers Naturel, terreux, sablonneux
 Naturel, pierre, affleurement rocheux
 Autre :
- **Y'a t'il une largeur de 3 mètres tout le long du linéaire ?** OUI NON
- **Le chemin est-il accessible tout le long pour une voiture de tourisme ?** OUI NON
 Partiellement

Questions sur la préservation du chemin rural

- **Avez-vous un doute sur l'existence du tracé ?** OUI NON
Pourquoi ?

.....
.....

- **Le chemin est-il balisé ? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON
Quel balisage est présent ?

Petite randonnée Grande Randonnée Tour Equestre Bibracte Alésia
 Grande Traversée du Morvan Boucle VTT
 Grande Randonnée de Pays Autre

- **Le chemin est-il classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ?**
 OUI NON Je ne sais pas

- **Le chemin est-il interdit aux engins motorisés ?** OUI NON

- **Le chemin est-il débouchant? (à ses deux extrémités, le chemin débouche sur d'autres voies de communication) (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON

- **Des sites emblématiques sont-ils présents sur le linéaire ? (+3 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON

Quels sites emblématiques sont présents et visibles à proximité du linéaire ?

Définition : les sites emblématiques correspondent aux bâtiments historiques et aux espaces naturels faisant partie du patrimoine de la commune (monument historique, lavoir, chapelle, église, puits, sites de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan, etc.)

.....
.....
.....

- **Le chemin présente-t-il un aspect esthétique? (+2 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON

Quel(s) aspect(s) esthétique(s) : Anciens murets de pierre Pléchie-Queule

Point de vue remarquable (ouverture sur le paysage)

Voûte végétale (arc de cercle formé par les arbres) Chemin creux Cours d'eau longeant le chemin Autre

→ **Le chemin a-t-il une Histoire? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON
Quelle est son Histoire ? (voie romaine, flottage, Résistance, chemin de St Jacques de Compostelle, etc)

→ **Le chemin présente t-il une fragilité? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON
Quelle(s) fragilité(s) ? Pente-Ruissellement Portance
 Étroitesse Non empierré Source d'eau, passage de cours d'eau sur le chemin Zones humides Aqueduc, busage, pont
 Autre

→ **Le chemin semble t-il faire l'objet d'un entretien régulier ? (+1 au niveau de protection si oui)**
 OUI NON

→ **Le chemin a t-il fait l'objet d'une réouverture due à une emprise végétale et/ou des travaux de réfection (saignée, empierrement) ont ils déjà été effectués (à l'exception de travaux forestiers) ? (+2 au niveau de protection si oui)** OUI NON Je ne sais pas
Si oui, savez-vous de quand date la remise en état (réouverture) ?

→ Le chemin a t-il été remis en état suite à des travaux forestiers ?
 OUI NON Partiellement en état Je ne sais pas

→ **Niveau de protection associé au linéaire (somme des scores) :**
Questions sur la gestion du chemin

→ **Quelle serait la fréquence nécessaire d'entretien du chemin ?**
Préconisations de l'association Tous en chemin rural :
 Tous les ans (couverture arborée inexistante) Tous les deux ans (légère couverture arborée en lisière de forêt) Tous les cinq ans (forte couverture arborée en sous bois)

→ **Quel(s) type(s) de travaux d'entretien réguliers semblent nécessaires dans le maintien du chemin ?**
 Tonte Taille de haie Élagage des arbres Remblayage Saignée Dégagement d'arbres tombés Autre :

→ **Présence de dépôt sauvage ?** OUI NON

→ **Le chemin a t-il été annexé ?** OUI NON Je ne sais pas
C'est à dire qu'il est intégré dans la parcelle d'un riverain privé et les repères physiques du bornage ont été supprimés (haie arrachée par ex.)

→ **Le chemin est il barré par un obstacle (chaîne, portail, grillage...)?** OUI NON

→ **Le chemin vous semble t-il avoir été déplacé ?** OUI NON Je ne sais pas

→ **Si le chemin est bordé d'une plantation forestière, la distance réglementaire de 2 mètres entre l'abord du chemin et la première ligne de plantation est-elle respectée ? ?**
 Respect des deux mètres Non respect des deux mètres Pas de plantation signalée

→ **Commentaires sur le chemin :**

.....
.....
.....
.....